

REGLEMENT PARTICULIER DU CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES (RPCCA) 2014/15

validé CEVU 2014

Art	Objet	Précision pour le domaine STAPS
3	Proportion CC CT	La proportion CC/CT est la suivante : CC : 1/3 CT : 2/3 Les évaluations peuvent être des épreuves physiques : cas notamment des théories et pratiques des APAS (Activités Physiques Artistiques et Sportives).
4	Assiduité	Un étudiant blessé, dont le certificat médical n'ordonne pas le maintien à domicile, doit assister au TD des APSA (il remplacera par exemple la pratique par de l'arbitrage,...).
5	Régime spécial d'études (RSE)	Pour bénéficier du RSE, la demande doit être faite au plus tard 1 mois après le début des cours de chaque semestre. Au même moment, l'étudiant peut demander par écrit à bénéficier tout de même de l'évaluation par CC pour l'ensemble des épreuves évaluées sous cette forme.
7	Compensation	MASTER 2 : il ne peut y avoir de compensation entre MS3 et MS4
8		<u>Obtention d'une Mention de diplôme:</u> M est la moyenne définie dans le RGCCA : La mention Passable est accordée si : $10 \leq M < 12$ La mention Assez bien est accordée si : $12 \leq M < 14$ La mention Bien est accordée si : $14 \leq M < 16$ La mention Très bien est accordée si : $M \geq 16$